

FORMATION CQP « Participation à la Sécurité des Grands évènements » (PSGE)



PUBLIC CONCERNE

Tout public.

Groupe de 4 à 12 personnes maximum.

PREREQUIS :

Avoir 18 ans minimum

Posséder une autorisation préalable d'entrée en formation du CNAPS

Avoir un niveau en français conforme à la réglementation (Test B1)

DUREE : 106 heures + 7h examen

METHODES & MOYENS

PEDAGOGIQUES :

En présentiel

Exposés débats, Études de cas

Mises en application des savoirs

Utilisation de nouvelles technologies de communications

Centre de formation entièrement équipé

Tablettes individuelles pour l'examen QCU

Contrôle journalier des acquis par questions orales ou QCU

Matériel SST conforme au référentiel INRS

Livre APSGE de ICONE GRAPHIC

LIEU : Notre centre de formation à Nevers

DELAI D'ACCES : Voir le calendrier des sessions sur le site internet de BFI&ST

MODALITES D'ACCES : Inscription et processus mis en route dès la proposition tarifaire acceptée par le retour du devis signé.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP : Nous consulter.

SUITE DE PARCOURS : Les candidats souhaitant obtenir la qualification TFP-APS peuvent suivre un complément de formation d'une durée de 69h

TARIF : Sur devis ou inscription par le CPF

RNCP N° de fiche RS6214

CQP Participer aux activités privées de sécurité des grands évènements

Date de début des parcours certifiants : 14/12/2022

Date d'échéance de l'enregistrement : 14/12/2024

Certificateur ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE (ADEF)

Création 01-2022
MAJ 02-2024

OBJECTIFS :

Acquérir les compétences nécessaires pour participer aux activités privées de Sécurité des Grands Evènements :

- Protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes
- Gérer les évènements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages
- Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravés
- Dans le contexte d'organisation de Grands Evènements : manifestations sportives, culturelles ou récréatives de plus de 300 personnes.

CONTENU DE LA FORMATION :

Le programme, conforme au décret du 13 mai 2022 et au référentiel ADEF, se découpe en UV :

- UV1 Secourisme (SST) : Gestion des premiers secours - 14h
- UV2 Environnement juridique de la sécurité privée – 16h
- UV3 Gestion des conflits : Gestion des risques et des situations conflictuelles – 14h
- UV4 Stratégique : Transmission des consignes et informations – 6h
- UV6 Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier – 7h
- UV7 Sensibilisation aux Risques terroristes – 13h
- UV8 Risques professionnel – 15h
- UV9 Palpation de sécurité et inspection des bagages – 7h
- UV12 Evènementiel spécifique – 7h
- UV13 Gestion des situations conflictuelles dégradées – 7h

ÉVALUATION :

Chaque UV fait l'objet d'une évaluation théorique ou pratique afin de mesurer la progression du stagiaire : QCU, mises en situation avec grille d'évaluation et critères d'appréciation de l'atteinte des objectifs.

UNITES DE VALEUR	TYPE D'ÉPREUVE	VALIDATION
Socle de Base (article 7)	UV 1 = grille d'évaluation conforme aux procédures INRS	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS. Un candidat déjà titulaire du SST devra suivre le module secourisme et repasser la validation
Socle de Base (article 7)	UV 2 = QCU sur 15 questions UV 3 = QCU sur 10 questions UV 4 = QCU sur 5 questions	Durée de validité des UV 5 ans Note ≥ 12 : l'UV est acquise
Spécialité APS / PSGE	UV 6 = QCU sur 5 questions UV 7 = QCU sur 10 questions UV 8 = QCU sur 10 questions UV 9 = QCU sur 10 questions UV 12 = QCU sur 5 questions	$8 \geq$ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module
Spécialité APS / PSGE	UV 2 à 13 = Mise en situation pratique sur deux contextes professionnels tirés au sort par le candidat (un scénario filtrage et un scénario d'appréhension effectué en équipe avec un APS titulaire de la carte professionnelle APS).	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation

CERTIFICATION

Le candidat doit avoir validé l'ensemble des épreuves pour valider son diplôme. Il pourra faire sa demande de carte professionnelle auprès des services du CNAPS à réception de son diplôme.

SAS au capital de 37 000 € RCS NEVERS 477 803 357 code APE 8559A
N° DIRECCTE Bourgogne : 26.58.00484.58 - 19 rue Edmé Laborde 58000 Nevers
Tél. 33 (0)3 86 21 47 74 – secretariat-bfi@orange.fr
www.bourgogne-formation-incendie.fr
Autorisation d'exercice CNAPS FOR-058-2027-12-01-20220615262
Numéro d'agrément 5817070701 valable jusqu'au 29/06/2025